|  |  |
| --- | --- |
|  | **Coalition stratégique COP21**  **« Industrie, tertiaire, artisanat »** |

*Cette coalition réunit les acteurs des secteurs de l’industrie, du tertiaire et de l’artisanat (entreprises, chambres consulaires, associations, filières, clubs d’entreprises…). Elle a pour objectif de définir la feuille de route de mobilisation des acteurs du territoire pour réaliser des actions favorisant la transition écologique, en particulier dans les domaines de l’efficacité énergétique, des déchets et du numérique. Il s’agit notamment :*

* *De déterminer des leviers d’actions pour massifier l’action dans ce domaine*
* *D’identifier l’action attendue des différents acteurs*
* *De fixer une feuille de route collective*
* *De synthétiser ces trois éléments dans un « appel » aux acteurs concernés pour susciter leur engagement*

**1/ Objectifs stratégiques et plan d’action du PCAET**

**La Métropole a pour ambition d’accompagner le territoire vers un modèle « 100 % Energie renouvelable » et de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2050.**

Le diagnostic « climat air énergie » de la Métrpopole a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d’énergie : 35% des émissions sont émises par le secteur indutriels et 22% par les transports routiers...

Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la Métropole suppose donc l’implication coordonnée de l’ensemble des acteurs du territoire à différents niveaux : la bonne déclinaison de la stratégie en objectifs opérationnels, les changements de pratiques de l’ensemble des acteurs et la collaboration entre les acteurs.

L’enjeu de la politique « Climat Air Energie » est d’engager l’ensemble du tissu économique, composé de grands sites industriels et de petites entreprises/commerces dans une démarche d’économie bas carbone permettant le découplage entre croissance économique, consommations d’énergie et émissions de gaz à effet de serre.

Les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) portent sur les actions suivantes :

* **Soutenir et accompagner les acteurs du territoire dans la démarche « zéro déchets »**
* Promouvoir et soutenir l’allongement de la durée de vie des produits
* Réduire la production de déchets sur le territoire
* **Soutenir et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires**
* **Accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération**
* Accompagner les acteurs du territoire dans le développement des projets EnR&R
* Structurer et développer les filières EnR&R
* Structurer et développer les réseaux de distribution de l’énergie
* **Renforcer l’exemplarité dans le fonctionnement de la collectivité**
* Poursuivre l’intégration de critères/clauses environnementaux dans le fonctionnement interne des services

**2/ Mobilisation des acteurs du territoire**

De nombreuses entreprises, communes ou administrations démarchées dans le cadre de la COP21 rédigent actuellement leur feuille d’engagement. Il s’agit d’un engagement à mettre en place, de nouvelles actions au-delà de ce qu’elles ont déjà faites ces dernières années.

Dans le domaine de l’industrie, du tertiaire et de l’artisanat, les actions sur lesquelles portent les premiers engagements concernent notamment :

* **Actions d’efficacité énergétique dans les process**
* Changement de process pour diminuer les consommation
* Mise en place de nouveau process utilisant une énergie de récupération ou renouvelable
* Mise en place d’un système de management de l’énergie
* **Numérique responsable**
* Sensibilisation
* Gestion du parc informatique, allongement de la durée de vie des équipements
* Hébergement data center vert
* **Déchets/matière**
* Tri sélectif
* Diminution des déchets
* Récupération et réemploi de matières
* Programme d'économie circulaire, process de réemploi

La question posée est celle de la massification de ces actions et de l’évaluation de leurs impacts.

**3/ Freins**

A ce stade, les freins identifiés à la massification des actions sont les suivants :

* **Actions d’efficacité énergétique dans les process**
* Coûts
* Quel retour sur investissement ?
* **Numérique responsable**
* Méconnaissance de la « face cachée » du numérique (consommations énergétiques)
* Méconnaissance des data centers green
* **Déchets/matière**
* Pas de ramassage de tri sur Rouen (problème pour les commerçants)
* Pour s'engager dans un programme de réduction des rejets, il faut une contrepartie financière (nouveaux gains de productivité, économies, subventions publiques...)
* Pas de connaissance d’acteurs susceptibles de réemployer certains déchets

**4/ Quels leviers et quels acteurs mobiliser ?**

A ce stade, quelques leviers d’actions ont été identifiés :

* **Actions d’efficacité énergétique dans les process**
* Faire la promotion des audits énergétiques
* …
* **Numérique responsable**
* Faire de la sensibilisation dans le cadre des club d’entreprises
* …
* **Déchets/matière**
* Passer par les associations de commerçants et chambres consulaires pour divulguer l'information sur les déchets
* Créer application sécurisé pour partage énergie et matières
* …

Lors de la réunion du 02/10/2018, nous vous proposerons de compléter la liste des freins et de travailler sur les leviers et acteurs à mobiliser, autour de deux thématiques :

* Le numérique responsable
* La diminution des déchets.

Version du 01/10/2018